

AVIS émis par le CHSCT-D des Hautes-Alpes

Jeudi 24 septembre 2020

Avis votés par les membres du CHSCT-D	Réponse de l'administration
<p>Avis n°1 :</p> <p>Le CHSCT demande qu'un avis soit voté demandant la réunion hebdomadaire du CHSCT-D 05 pour « <i>tenir informés les représentants des personnels de l'ensemble de ces consignes et [...] assurer un dialogue social constant permettant de garantir la bonne appropriation par les agents des mesures de protection.</i> » (circulaire N° 6208/SG du 1^{er} septembre 2020)</p>	
<p>Avis n°2 :</p> <p>Le CHSCT demande, conformément au Décret n° 2016-151 du 11 février 2016, que « <i>L'employeur pren[ne] en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci.</i> » (art.6) ; qu'un bilan annuel soit présenté en CHSCT conformément à l'article 9 du décret pré-cité.</p>	